



LE RÉSEAU DES URSSAF PREND DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, le réseau des Urssaf prend des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises et les travailleurs indépendants.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur les actions mises en œuvre par l'Urssaf : <https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/foire-aux-questions.html> ainsi qu'un chatbot.

Un fonds d'action sociale a également été mis en place pour les cotisants en difficulté du régime de la sécurité sociale des indépendants (Communiqué de presse [ici](#))

Pour en bénéficier auprès de votre URSSAF, veuillez télécharger le document en cliquant [ici](#).